

avec attestation fédérale

p.ex.

Praticienne en pneumatiques AFP
Praticien en pneumatiques AFP

Durée de la formation	2 ans
Formation	4 jours dans l'entreprise formatrice 1 jour à l'école professionnelle pas de cours interentreprises
Salaires recommandés	de 500 à 550 francs (1 ^{re} année d'apprentissage) de 650 à 700 francs (2 ^e année d'apprentissage) recommandations des cantons BS/BL
Vacances	5 semaines
Conditions posées aux entreprises formatrices	place de travail avec encadrement
Exigences posées aux formatrices/formateurs en entreprise	certificat fédéral de capacité (ou titre équivalent) contact aisé avec les jeunes fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices (40 leçons) ou présentation d'une certification équivalente
Soutien	En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI). Les objectifs de formation sont fixés dans le plan de formation qui accompagne l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. A commander à l'Association suisse du pneu, Hotelgasse 1, case postale 316, 3000 Berne 7, tél. 031 328 40 60 ou fax 031 328 40 55.
Temps consacré à l'encadrement des apprentis	Il est plus important au début de la formation (env. ½ jour par semaine pour les formateurs/trices) que par la suite. En règle générale, si les apprentis ont été bien instruits, ils contribuent très tôt (après trois mois) au bon fonctionnement de l'entreprise.
Examen	Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).
Formation continue	Les titulaires de l'attestation ont la possibilité d'entrer en 2 ^e année d'apprentissage de réparateurs d'automobiles et de se préparer à l'obtention du certificat fédéral de capacité.
Renseignements	Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: www.ofp.formationprof.ch

Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise**Contenus de la formation****Praticienne / Praticien en pneumatiques AFP**

- | | |
|---------------------------------|---|
| Généralités | <ul style="list-style-type: none">– connaître la répartition des tâches et les responsabilités assumées dans l'entreprise– accueillir aimablement les clients et les servir avec compétence– réceptionner les marchandises et les contrôler– stocker les pneumatiques dans les règles de l'art |
| Travaux de service | <ul style="list-style-type: none">– connaître les éléments constitutifs du véhicule– mesurer et évaluer le niveau et l'état des liquides du véhicule (huile, freins, batterie, radiateur, direction assistée et lave-glace) |
| Pneus et roues | <ul style="list-style-type: none">– évaluer de manière conséquente la profondeur des profils, l'indice de vitesse et celui du poids total autorisé en charge– expliquer les possibilités d'utilisation et les domaines d'application de chaînes à neige– exécuter de façon indépendante le montage et le démontage de roues et de pneus– équilibrer les roues de façon compétente et indépendante– utiliser et entretenir de façon sûre, efficace et indépendante les outils, machines et équipements de l'entreprise |
| Techniques de réparation | <ul style="list-style-type: none">– évaluer l'âge et l'état des pneus et effectuer un tri cohérent– analyser si la réparation d'une chambre à air est judicieuse et, si oui, effectuer cette opération dans les règles de l'art– réparer ou resculpter les pneus dans les règles de l'art |
| Sécurité au travail | <ul style="list-style-type: none">– connaître les causes possibles d'accidents et de blessures, faire en sorte de les éviter– décrire les différents produits dangereux et poisons– connaître et appliquer correctement les mesures de premiers secours |

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale
www.fpi2.formationprof.ch
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

Conception et réalisation

© CSFO | Domaine médias formation professionnelle, en collaboration avec le Service orientation professionnelle, formation professionnelle et continue du Département de l'éducation de Bâle-Ville

Editeur

CSFO | Domaine médias formation professionnelle | Maison des cantons | Speichergasse 6 | CP 583
3000 Berne 7 | téléphone 031 320 29 00 | fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch